

# **RAPPORT MORAL DE L'AMAPA**

**ANNÉE 2017**

En tant que Présidente de l'AMAPA pour la 7<sup>e</sup> année consécutive, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport moral de notre association et vous remercie d'avoir répondu nombreux à notre Assemblée Générale annuelle.

Notre association perdure maintenant depuis 16 ans et c'est grâce à vous et à votre mobilisation que notre action se développe avec une solidité constante dans notre profession.

Le rayonnement de l'AMAPA se mesure à la fois par le volume et la nature des médiations traitées, ainsi que par l'intérêt que notre structure suscite auprès d'autres organisations.

Concernant les médiations traitées en 2017, le rapport d'activité de notre Déléguée Générale fait état d'un nombre stable de réunions de médiation tout en notant une accélération des demandes entre l'automne dernier et le début de l'année 2018. La variété et la nature des litiges qui nous sont confiés montrent que le recours à la médiation - facilité par la présence de la clause AMAPA dans les contrats et encouragé par les accords professionnels - est une action qui tend à se normaliser. Le choix des professionnels en faveur de la médiation marque une volonté de dépasser les antagonismes pour dégager des solutions d'intérêts communs dans notre secteur d'activité.

En plus des réunions de médiation en présence de médiateurs, l'AMAPA est de plus en plus sollicitée pour délivrer des recommandations. Comme l'expliquera notre Déléguée Générale, cette activité quasi quotidienne montre une curiosité croissante à l'égard de notre structure.

Cette curiosité dépasse le cadre de nos membres puisqu'en février dernier l'AMAPA a été invitée par le Centre de Médiation du Barreau de Paris à présenter son activité en matière de règlement des litiges auprès de médiateurs issus de la formation d'avocats. Lors de cette rencontre nous avons pu mesurer que la force de notre association - au regard d'autres structures de médiation - provient principalement du coût modeste de nos médiations et de la connaissance des usages de nos métiers par nos médiateurs.

Si le succès des médiations de l'AMAPA reste constant, il est dû à la fois à l'implication de nos médiateurs et à la qualité de la formation dont ils ont pu bénéficier.

En janvier 2017 nous avons formé de nouveaux médiateurs auteurs, producteurs et distributeurs principalement issus du secteur du cinéma et toujours sous l'égide d'Alain Pekar Lempereur dont le contenu de la formation est régulièrement salué par nos stagiaires.

Comme vous le savez, depuis quelques années maintenant nous faisons en sorte que nos médiateurs reçoivent, en plus de leur formation initiale, une formation annuelle de perfectionnement aux techniques de la médiation. Cette année cela n'a pas été possible en raison de l'insuffisance de nos ressources mais nous espérons pouvoir mettre ce module en place avant l'automne.

Il est à noter que nous avons généralisé le débriefing des réunions de médiation par les médiateurs. Ce moment de partage a lieu avant nos réunions de bureau mensuelles et permet aux médiateurs concernés de rendre compte de leur expérience, des difficultés rencontrées ou encore de suggérer des pistes de réflexion sur la tenue des médiations. Autant d'éléments qui seront exposés et discutés lors des fameux modules de perfectionnement.

Si aujourd'hui l'AMAPA peut se féliciter de réunir la majorité des organisations professionnelles du secteur, nous regrettons toujours l'absence de l'ARP et de la SRF malgré l'intérêt incontestable que ces dernières portent à notre association. L'argument qui freine leur adhésion est le montant annuel de la cotisation (2.500 euros). Malheureusement cet argument est partagé par d'autres structures récemment rencontrées, à savoir le SCA (Scénaristes de Cinéma Associés), l'UCMF (Union des Compositeurs de Musique de Films), DIRE (Syndicat des Distributeurs Indépendants) et le SFAAL (Syndicat Français des Agents Artistiques et Littéraires), et qui auraient pourtant toute leur place au Conseil d'Administration de l'AMAPA.

Notre difficulté à attirer de nouveaux membres, mais aussi à conserver certains de nos adhérents confrontés aux mêmes problématiques financières, nous oblige à mener une réflexion sur l'adhésion des petites structures.

Pour les organisations professionnelles qui ne peuvent régler la cotisation de 2.500 euros, notre Règlement Intérieur prévoit une cotisation réduite pour la première année, voire la deuxième. Cette cotisation réduite ne permet pas de figurer au Conseil d'Administration de l'AMAPA mais donne le statut de Membre Partenaire sans aucune restriction aux services de notre association. Néanmoins, nous avons conscience que cette solution temporaire risque d'entraîner une instabilité de nos ressources là où nous avons besoin d'assurer leur pérennité. C'est pourquoi nous pourrions envisager une compensation financière en provenance des organismes subventionnaires afin de permettre à l'AMAPA de poursuivre convenablement ses missions. Nous souhaitons mener cette réflexion avec vous.

La demande de nouvelles subventions auprès de la SACEM et du Ministère de la Justice s'est malheureusement soldée par une réponse négative. Seul le CNC, qui l'an passé nous avait déjà honoré d'une subvention de 5.000 euros, a choisi de nous renouveler son soutien et nous l'en remercions. Avec le développement des fonds dédiés aux auteurs, le CNC, que nous avons rencontré à l'automne 2017, a conscience des conflits qui peuvent découler entre les

auteurs et entend que l'AMAPA dispose des moyens de les encadrer. De ce fait, nous espérons fortement que le CNC pourra pérenniser son soutien à l'AMAPA pour les années à venir. Cela est d'autant plus indispensable que les récents accords professionnels, tels que l'Accord « relatif à la transparence des relations auteurs-producteurs » du 6 juillet 2017, recommandent le recours à notre association en cas de conflits.

Comme vous le constatez, l'AMAPA se trouve à une année charnière. Confortée dans son succès, elle doit aussi dégager de nouvelles solutions pour accueillir de nouveaux membres et stabiliser ses ressources afin de faire face à son développement.

Comme chaque année, je remercie avec la plus grande sincérité l'équipe de la PROCIREP qui nous apporte son expertise technique afin d'assurer le bon fonctionnement de l'AMAPA.

Je remercie également l'équipe de l'AMAPA qui œuvre chaque année à une meilleure connaissance de notre activité auprès de nos confrères.

Je tiens aussi à saluer la réussite du passage de relais entre nos deux Délégués Généraux. Après 4 années au service de l'AMAPA, Jean Mino a accompagné l'intégration de Charlotte Paillieux dans ses nouvelles fonctions. Charlotte s'est emparée de sa mission avec énergie et a très vite emporté l'adhésion des médiateurs et des professionnels. Qu'ils soient ici tous les deux remerciés.

Et enfin, mes remerciements chaleureux vous sont adressés à vous, chers membres de l'AMAPA, sans qui notre mission, portée par des valeurs qui nous rassemblent, ne pourrait s'accomplir.

La Présidente de l'AMAPA  
Anne Landois  
Mars 2018